



SYNTHÈSE RAPPORT ANNUEL 2023

La présente publication n'a pas pour objet de créer un effet juridiquement contraignant et ne se substitue en aucune manière aux exigences légales énoncées dans les législations de l'Union européenne (UE) et nationales applicables en la matière. Elle ne peut être invoquée à quelque fin juridique que ce soit, n'établit aucune interprétation contraignante du droit de l'UE ou du droit national et ne sert pas d'avis juridique ni ne s'y substitue.

Le CRU se réserve le droit de modifier cette publication sans préavis chaque fois qu'il le juge approprié, et celle-ci ne saurait être considérée comme prédéterminant la position que le CRU peut adopter dans des cas spécifiques, dans le cadre desquels les circonstances particulières propres auxdits cas seront également prises en considération.

Ni le Conseil de résolution unique ni aucune personne agissant au nom du Conseil de résolution unique n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2024

© Conseil de résolution unique, 2024

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété du Conseil de résolution unique, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Le Conseil de résolution unique ne détient pas les droits d'auteur relatifs aux éléments suivants:

Couverture et toutes les autres photos: © Lobet — Rostovikova — PRYZM

SYNTHÈSE RAPPORT ANNUEL 2023

Table des matières

SYNTHÈSE

RAPPORT ANNUEL 2023 DU CRU

1. Introduction	3
2. Réexamen stratégique	4
3. Étapes clés du CRU en 2023	5
3.1. Renforcement de la résolvabilité des banques et des établissements moins importants dépendant du CRU	6
3.2. Promotion d'un cadre de résolution solide	8
3.3. Préparation et mise en place de la gestion des crises	10
3.4. Mise en œuvre opérationnelle du Fonds de résolution unique	12
3.5. Le CRU en tant qu'organisation	13
4. Indicateurs de performance clés couvrant le cycle 2023	15



1. Introduction



Dominique Laboureix,
président du CRU

L'année 2023 a été une année importante pour le Conseil de résolution unique (CRU) et le mécanisme de résolution unique (MRU), car nous avons franchi des étapes clés de notre courte histoire: le Fonds de résolution unique (FRU) a atteint son niveau cible de 78 milliards d'euros, et la plupart des banques relevant du mandat du CRU ont satisfait à leurs exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL). Les résultats de l'évaluation de la résolvabilité pour 2023 ont également montré des progrès significatifs concernant la capacité des banques à mettre en œuvre des mesures de résolution dans tous les domaines des attentes à l'égard des banques (Expectations for Banks, EfB).

Comme les années précédentes, nous pouvons être fiers du travail accompli en 2023. Je tiens à remercier une fois de plus les membres du personnel du CRU et ceux des autorités de résolution nationales (ARN) pour leur engagement et leur professionnalisme à contribuer à la stabilité de notre système financier.

2. Réexamen stratégique

Le CRU a atteint sa maturité en créant le FRU et en mettant en place des stratégies de résolution crédibles pour les banques. Sur le plan organisationnel, le CRU a augmenté ses effectifs et a progressivement amélioré sa gouvernance.

Au début de l'année 2023, après huit années de constitution, le CRU a lancé un réexamen stratégique afin de définir ses objectifs à long terme et de renforcer encore la coopération avec les ARN et les autres parties prenantes afin de mettre en œuvre le MRU.

L'examen stratégique a suivi une approche participative intense comprenant une série de consultations (par exemple avec les ARN, l'industrie et le personnel) et a élaboré, en étroite coopération avec les équipes du MRU, les objectifs stratégiques qui ont abouti à la vision 2028 du MRU.

Cette nouvelle stratégie («Vision 2028 du MRU») s'articule autour de trois chapitres: i) les activités principales, ii) la gouvernance, l'organisation et les outils, et iii) les ressources humaines (RH).



3. Étapes clés du CRU en 2023

Le mandat du CRU est proactif: il n'attend pas que les banques fassent faillite pour agir. Le CRU se concentre sur la planification des résolutions et l'amélioration de la résolvabilité. Si une banque relevant de la compétence du CRU est en situation de défaillance avérée ou prévisible et remplit les critères de déclenchement d'une procédure de résolution, le CRU procédera à la résolution en appliquant les instruments de résolution. Le CRU est également chargé du FRU, financé par le secteur, qui a été créé pour fournir un financement complémentaire en cas de résolution encadrée par des conditions strictes. En outre, le CRU supervise que le cadre réglementaire du MRU est appliqué de façon cohérente au sein des juridictions de l'union bancaire.

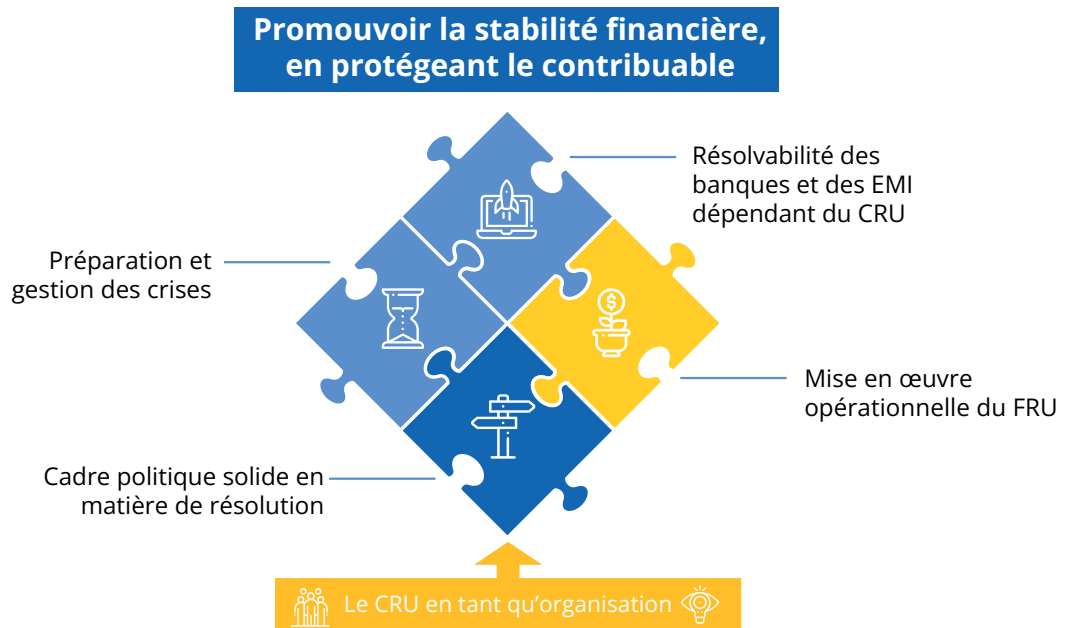
Alors que la vision 2028 du MRU a été préparée de manière échelonnée tout au long de l'année 2023 et qu'elle sera appliquée au cours des cinq prochaines années, le CRU a poursuivi ses opérations habituelles en 2023 et a obtenu de bons résultats.



Comme établi dans le programme pluriannuel 2021-2023 du CRU, les priorités de l'organisation jusqu'à la fin de l'année de référence sont les suivantes:

- 1) renforcement de la résolvabilité des banques et des établissements moins importants (EMI) dépendant du CRU;
- 2) promotion d'un cadre de résolution solide;
- 3) préparation et réalisation de la gestion des crises;
- 4) mise en œuvre opérationnelle du FRU;
- 5) mise en place et renforcement du CRU en tant qu'organisation.

Figure 1. Le mandat et les domaines de travail du CRU



3.1. Renforcement de la résolvabilité des banques et des établissements moins importants dépendant du CRU

Afin d'organiser les activités sur les plans de résolution et de renforcer la résolvabilité des banques et des EMI dépendant du CRU, le CRU réalise un cycle annuel de planification des résolutions (CPR) pour les banques dépendant du CRU, qui consiste à mettre à jour les plans de résolution, à émettre les décisions pertinentes en matière de MREL et à évaluer la résolvabilité des établissements, et à superviser les EMI, le tout en étroite coopération avec les ARN.

En ce qui concerne le renforcement de la résolvabilité des banques, le CRU a achevé son troisième CPR de douze mois couvrant toutes les banques qui relèvent de son mandat. Toutes les banques soumises à une exigence de MREL ont atteint leurs cibles au 1^{er} janvier 2024.

Figure 2. Cycle de planification des résolutions



(*) EIR: équipe interne de résolution.

En 2023, l'accent mis sur la surveillance des EMI s'est progressivement déplacé vers la mise en œuvre opérationnelle, vers plus de tests et une meilleure préparation à la gestion de crises. Ce message a également été diffusé dans un rapport qui a été publié pour la première fois sur le site internet du CRU. En outre, la proportion des EMI couvertes par un plan de résolution a augmenté en 2023 et s'approche de 100 % (couverture actuelle de 99,5 %).

Le CRU a publié sa deuxième estimation de la résolvabilité du système bancaire confirmant la réalisation de progrès significatifs dans tous les domaines. Les petites banques réduisent l'écart avec les plus grandes. Parallèlement, et afin d'améliorer l'approche du contrôle de la qualité, le CRU a lancé un exercice pilote de revue des dossiers, en plus des contrôles de la qualité en 2023, en vue de mieux comprendre les scores attribués et d'identifier les améliorations possibles à la méthodologie d'évaluation.

Alors que la mise en œuvre progressive des EfB approchait de sa fin, le CRU a davantage mis l'accent sur des tests de résolvabilité plus structurés par les banques. Même si la mise en œuvre d'inspections sur place complètes n'a pas encore été réalisée, la mise en œuvre des missions approfondies (*deep dives*) est bien avancée.

Domaine opérationnel stratégique	Principales activités contribuant aux domaines d'activité
Renforcement de la résolvabilité des banques et des EMI dépendant du CRU	● CPR et progrès réalisés dans la mise en œuvre des EfB
	● Exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles
	● Missions approfondies et inspections sur place
	● Évaluation de la résolvabilité et carte thermique
	● Planification de la résolution des EMI

Légende ● Atteint ● Partiellement atteint ● En cours
 ● Quelques progrès nécessaires ● Beaucoup de progrès nécessaires

3.2. Promotion d'un cadre de résolution solide

Le CRU promeut un cadre de résolution solide au sein de l'union bancaire en élaborant des politiques de résolution, en contribuant au débat politique pour améliorer le cadre existant et la législation susceptible de l'affecter, et en adoptant puis en publiant des orientations pour la mise en œuvre opérationnelle de la législation.

À ce titre, le CRU a intégré et mis à jour les politiques existantes et les a complétées par des orientations et des instruments internes afin de continuer à améliorer les plans de résolution et la résolvabilité des banques. La liquidité en cas de résolution étant une priorité en 2023, le CRU a publié une note d'orientation opérationnelle sur la mesure et la déclaration de la situation de liquidité en cas de résolution, et a réalisé pour la première fois un exercice de liquidité conjoint de la Banque centrale européenne (BCE) et du CRU, qui sera utilisé pour effectuer l'évaluation de la résolvabilité de leurs banques au début de 2024.










La qualité des plans de résolution s'est améliorée à chaque cycle de planification des résolutions, grâce à un contrôle interne de la qualité. Ces travaux se poursuivront en 2024, en intégrant les enseignements tirés du CPR 2023. Le CRU a travaillé sur des options de sauvegarde pour ses stratégies de résolution, telles qu'une analyse plus approfondie des stratégies de transfert pour les grandes banques et la combinaison d'instruments. Le CRU a activement contribué aux dossiers réglementaires importants en cours, tels que l'examen du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (CMDI), et a continué d'étendre sa coordination avec les agences et les institutions de l'Union européenne, ainsi qu'avec les autorités des pays tiers.



En 2023, le CRU a poursuivi ses travaux visant à accroître la transparence et la prévisibilité de ses politiques. À titre d'étape dans cette direction, le CRU a publié en 2023 une liste reprenant toutes les consultations publiques et toutes les demandes régulières adressées aux banques relevant de son mandat, prévues pour 2024. Cette divulgation marque une étape importante dans les efforts déployés par le CRU pour répondre au souhait du secteur d'une plus grande prévisibilité et transparence. Elle permet également aux banques de mieux allouer leurs ressources et d'anticiper la charge de travail tout au long de l'année.

Le CRU a collaboré étroitement avec le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne afin de contribuer à l'avancement des dossiers réglementaires et politiques pertinents. Le CRU a également maintenu une coordination et une collaboration régulières avec le mécanisme de surveillance unique (MSU), la BCE, en particulier l'Autorité bancaire européenne (ABE) et le Comité européen du risque systémique (CERS), et a renforcé sa coopération avec l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

Compte tenu des évolutions géopolitiques continues et incertaines de cette année, la coopération internationale est restée essentielle pour le CRU. En 2023, le CRU a conclu 4 accords de coopération bilatérale, portant leur nombre total à 18. Cela confirme la ferme volonté du CRU et des autorités de pays tiers de renforcer la résolvabilité en améliorant la communication et la coopération internationale. En outre, le CRU a entretenu des relations bilatérales et a participé à divers forums multilatéraux, ateliers, séminaires et réunions techniques avec les ARN. Le CRU a également continué à contribuer aux travaux du Conseil de stabilité financière (CSF).

Domaine opérationnel stratégique	Principales activités contribuant aux domaines d'activité
Promotion d'un cadre de résolution solide	 Élaboration et diffusion des politiques du CRU
	 Contributions aux politiques externes et aux activités réglementaires
	 Assurance qualité des plans de résolution
	 Coopération et relations internationales
Légende  Atteint  Partiellement atteint  En cours  Quelques progrès nécessaires  Beaucoup de progrès nécessaires	

3.3. Préparation et mise en place de la gestion des crises

En 2023, le CRU a continué à mettre en place des procédures, des outils, des modèles et des solutions spécifiques en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), et à améliorer ses processus de gestion des crises. En outre, il a organisé des exercices de simulation et recueilli les principaux enseignements tirés des crises récentes, tels que la flexibilité dont les autorités de résolution ont besoin pour choisir les meilleures options en cas de résolution.

Figure 3. Principales phases du processus de résolution



En 2023, le CRU a amélioré sa préparation et sa gestion des crises en créant une unité spéciale de gestion des crises (CPMU). L'unité travaille en coopération avec les unités de résolution et renforce davantage les capacités du CRU en matière de gestion de crises.

Au cours de l'année, la CPMU a préparé un exercice d'inventaire des manuels nationaux avec la création de groupes de travail impliquant des équipes du CRU et des représentants des ARN.

Elle a également mené des travaux préparatoires en vue d'un nouveau calculateur de renflouement interne, et a soutenu un exercice de test conjoint associant le CRU et les ARN afin de tirer les enseignements et de favoriser la définition de nouvelles mesures d'amélioration.

En outre, le CRU a également continué de suivre de près les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie dans le secteur financier, ainsi que d'autres évolutions turbulentes dans le secteur financier résultant des crises bancaires aux États-Unis et en Suisse. Le CRU, en collaboration avec d'autres autorités, a suivi la situation afin de s'assurer qu'il était prêt à prendre les mesures nécessaires. À la suite des affaires de mars 2023, le CRU a procédé à une analyse des enseignements tirés et des éventuelles implications pour sa propre approche de la gestion de crise. En 2023, aucune banque relevant de la compétence directe du CRU n'a fait l'objet d'une résolution. Il y a eu une crise des EMI, au cours de laquelle le CRU a collaboré étroitement avec l'ARN responsable.

Domaine opérationnel stratégique	Principales activités contribuant aux domaines d'activité
Préparation et mise en place de la gestion des crises	● Préparation aux crises
	● Réaction aux crises

Légende ● Atteint ● Partiellement atteint ● En cours
 ● Quelques progrès nécessaires ● Beaucoup de progrès nécessaires

3.4. Mise en œuvre opérationnelle du Fonds de résolution unique

Les établissements de crédit ainsi que certaines entreprises d'investissement des 21 États membres de l'union bancaire participants contribuent au FRU. La fin de l'année 2023 a marqué la fin de la «période initiale», la période de huit ans prévue par le règlement MRU pour constituer le FRU et atteindre au moins 1 % du montant total des dépôts couverts dans les États membres. Le CRU dispose désormais d'un fonds entièrement mutualisé. Les compartiments nationaux ont été fusionnés.

1 % des dépôts couverts dans l'union bancaire représentent 75 milliards d'euros. En 2023, le CRU s'est concentré sur ses priorités, comme indiqué dans le plan de travail de cette année, telles que le renforcement de la communication sur le processus de calcul des contributions au secteur et l'introduction d'améliorations au processus de consultation.

La révision du traité instituant le mécanisme européen de stabilité (MES) n'est pas encore ratifiée et, par conséquent, le filet de sécurité budgétaire commun n'est pas encore en place, mais, dans le but d'être pleinement opérationnelle, l'équipe conjointe MES-CRU a réalisé avec succès en 2023 un exercice de répétition pour tester la mise en œuvre du filet de sécurité commun, qui s'est achevé en janvier 2024.

Domaine opérationnel stratégique	Principales activités contribuant aux domaines d'activité
Mise en œuvre opérationnelle du FRU	● Contributions
	● Investissement
	● Financement

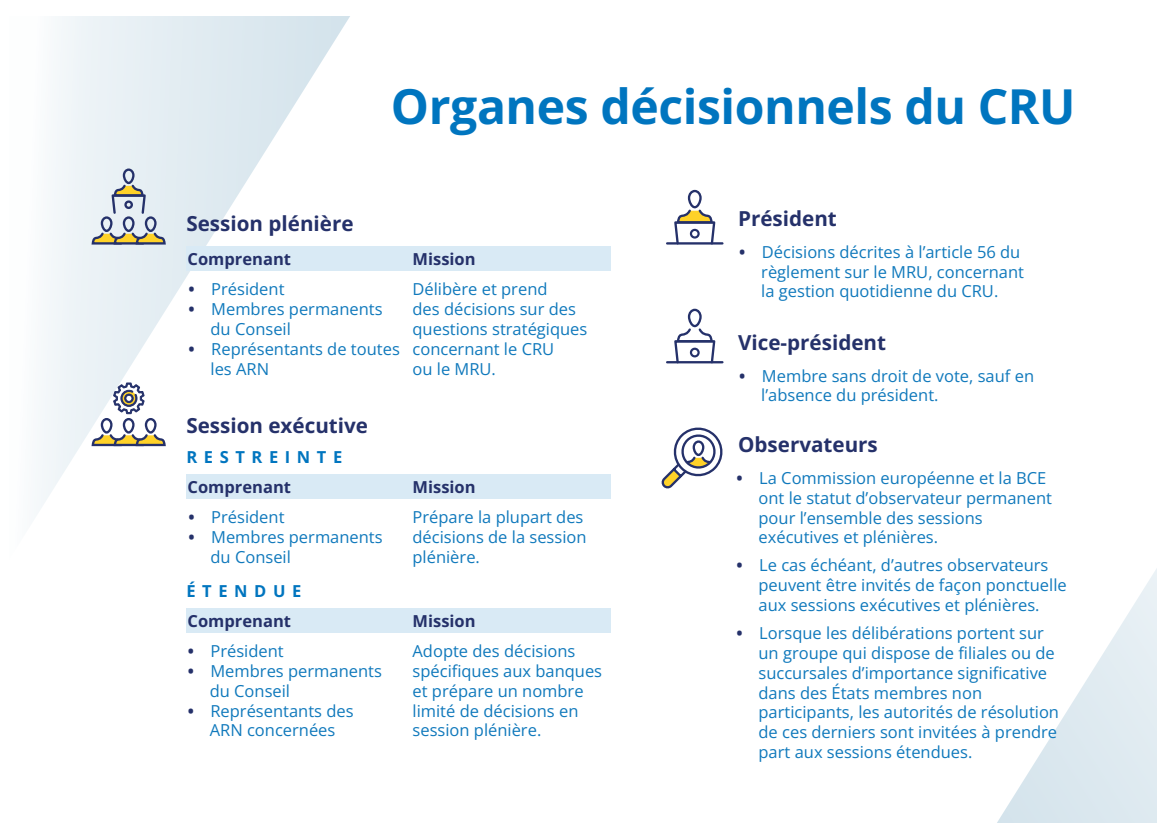
Légende ● Atteint ● Partiellement atteint ● En cours
 ● Quelques progrès nécessaires ● Beaucoup de progrès nécessaires

3.5. Le CRU en tant qu'organisation

Le dernier domaine prioritaire est la consolidation du CRU en tant qu'organisation. En 2023, les activités de support, telles que la gestion budgétaire et financière, ont presque retrouvé leur niveau d'avant la pandémie de COVID-19. L'exécution du budget a légèrement diminué par rapport à 2022 et le niveau global des effectifs a augmenté, atteignant presque la cible. Le travail quotidien s'est poursuivi, désormais pleinement adapté à un travail hybride. Le CRU a continué à mettre en œuvre des initiatives pour répondre à l'évolution de ses besoins et de ceux du MRU. L'équipe informatique du CRU a fourni un soutien régulier au personnel, a poursuivi le développement d'applications, a géré ses centres de données et s'est concentrée sur la cybersécurité.

Le CRU a également continué à renforcer ses processus de gouvernance et de prise de décision, notamment en optimisant ses processus d'adoption des décisions de divers organes.

Figure 4. Organes décisionnels du CRU



La visibilité extérieure du CRU s'est accrue tout au long de l'année grâce à la sensibilisation proactive en matière de communication. Deux événements majeurs ont été organisés: la conférence juridique du CRU et le séminaire conjoint CRU-BCE relatif au cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts. Ces événements ont rassemblé des publics issus d'horizons très divers et ont encouragé des débats intéressants sur des sujets liés à la résolution.

En ce qui concerne les procédures contentieuses, le service juridique du CRU a représenté l'organisation dans plus de 250 affaires contentieuses en cours, ainsi qu'au sein du comité d'appel.







Le CRU a également mis en place une unité consacrée à la gestion des risques, au contrôle et à la conformité (RMCC) afin de renforcer le système efficace et efficient de contrôle interne et de gestion des risques.







Enfin, les ressources humaines ont poursuivi leurs efforts pour recruter du personnel hautement qualifié, atteignant presque les niveaux du tableau des effectifs du CRU, avec un taux de vacance nettement inférieur à celui de l'année précédente.



4. Indicateurs de performance clés couvrant le cycle 2023

#	Description du domaine prioritaire/de l'indicateur	Objectif	Valeur 2023	
Résolvabilité des banques et des EMI dépendant du CRU				
1	Nombre de plans approuvés au cours du cycle dans les CPR 2022 et 2023	108 prévus (2022) 99 prévus (2023)	101 (2022) 52 (2023)	●
2	Nombre de tableaux de bord MREL trimestriels publiés	4	5	●
3	Nombre de banques évaluées aux fins de la résolvabilité et incluses dans la carte thermique en % de l'ensemble des banques relevant de la compétence du CRU	100 %	100 %	●
4	Nombre de missions approfondies/inspections sur place achevées	15 missions approfondies	16 missions approfondies	●
5	Nombre d'EMI couverts par des plans de résolution, en % du total attendu	98 %	99,5 %	●
Promotion d'un cadre de résolution solide				
6	Nombre de politiques attendues publiées conformément au plan (en % du total prévu)	100 %	100 %	●
7	Nombre de projets de plans de résolution examinés aux fins de l'assurance qualité (en % du total) dans le CPR	100 %	100 %	●
8	Nombre de déclarations de position sur les dossiers de politique extérieure et de réglementation produites par le CRU	2	4	●
9	Nombre d'engagements avec des autorités de pays tiers (au-delà du CSF et de l'exercice trilatéral de niveau de principe)	9	25	●
10	Nombre de nouveaux accords de coopération bilatéraux pour lesquels les négociations ont été conclues	3	4	●
Mise en œuvre d'une gestion efficace des crises				
11	Nombre d'exercices de répétition coordonnés au niveau central effectués	2	2	●
12	Nombre d'enseignements tirés des cas de crise et d'exercices de répétition traités (en % du total) sur une base annuelle	70 %	70 %	●
Mise en œuvre opérationnelle du FRU				
13	Accroître la transparence: nombre de questions reçues au cours de la consultation auxquelles une réponse a été apportée en % du total reçu	100 %	100 %	●
14	Liquidité du FRU: nombre de jours pour liquider le portefeuille du CRU	5 jours	5	●
15	Nombre d'exercices de répétition organisés pour tester le FRU et les procédures de financement supplémentaires	2 (1 interne, 1 externe)	2	●

#	Description du domaine prioritaire/de l'indicateur	Objectif	Valeur 2023	
Le CRU en tant qu'organisation				
16	Rapport entre les ressources externes et internes dédiées à des activités TIC spécifiques	1,45	1,82	
17	Sensibilisation du public via les médias sociaux	> 5 %	10 %	
18	Nombre de postes du personnel dans le tableau des effectifs pourvus ou couverts par des procédures de sélection (en % du total)	> 99 %	99,7 %	
19	Taux d'exécution du budget (en crédits d'engagement et à l'exclusion du chapitre 32, «Dépenses imprévues»)	95 %	87 %	
20	Païement des factures dans les délais	97 %	98 %	
21	Nombre de demandes de conseils juridiques auxquelles il a été répondu dans les délais (en % du nombre total de demandes reçues)	> 90 %	95,9 %	

Légende  Objectifs dépassés  Atteint  Partiellement atteint  En cours
 Quelques progrès nécessaires  Beaucoup de progrès nécessaires

Comment prendre contact avec l'Union européenne?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr

Par téléphone ou par écrit

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- en utilisant le formulaire suivant: european-union.europa.eu/contact-eu/write-us_fr

Comment trouver des informations sur l'Union européenne?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa (european-union.europa.eu).

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez consulter ou commander ces publications à l'adresse op.europa.eu/fr/publications. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre de documentation local (european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1951 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex (eur-lex.europa.eu).

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail data.europa.eu donne accès à des jeux de données ouvertes provenant des institutions, organes et agences de l'UE. Ces données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non. Le portail donne également accès à une multitude de jeux de données des pays européens.



CONSEIL DE RÉOLUTION UNIQUE

Treurenberg 22, 1049 Bruxelles

srb.europa.eu



Office des publications
de l'Union européenne